

• A mes concitoyens •

31 décembre 1911

Le 18 octobre dernier, M^e X., en présence de plusieurs personnes, racontait ce qui suit :

« Il y a quelque temps, François Ariène alla demander à M. Sugnière, notaire à Cavillargues de lui prêter quinze cents francs. - « En ce moment, je n'ai pas d'argent disponible, lui dit le notaire, mais je connais un homme de St André d'Olarques, M. Berry, qui vous prêtera volontiers cette somme : vous pouvez y aller de ma part. »

M. Ariène se rendit donc à St André. « Je puis vous prêter ce que vous me demandez, mais comme je ne sais ni lire ni écrire, nous allons descendre à Cavillargues et le notaire rédigera le billet. » - « C'est pas nécessaire, répondit M. Ariène je sais écrire et il me sera facile de faire le billet moi-même. »

Les quinze cents francs sont aussitôt comptés, M. Ariène les enjette, fait un billet de cinq cents francs seulement, le signe, le donne à M. Berry et s'en va.

Quelque temps après, un parent du prêteur s'aperçoit de la fraude et le lui signale. M. Berry part aussitôt pour Cavillargues et vient trouver le notaire qui fait appeler M. Ariène et lui reproche vive-

ment sa conduite. Alors, pour tout arranger, un billet de quinze cents francs est fait. M. Arène le signe et l'affaire ne va pas plus loin. - « Voilà ce qui s'est passé, ajoute M^e X., je le tiens de bonne part... »

C'est le lendemain^x, le jeudi 19 octobre, dans la matinée, que je connus la grave diffamation dont j'étais l'objet. Je pris immédiatement la résolution de poursuivre l'affaire. Toutefois, je ne voulus pas m'engager dans cette voie, avant d'avoir consulté M. le curé, notre père à tous.

Le soir même, j'allai lui raconter ce qu'on vient de lire et, comme il m'interrogeait pour savoir si l'y avait du vrai dans ce récit, je lui dis : « Monsieur le Curé, je vous jure que je ne suis jamais allé à St André, que je n'ai jamais vu cet homme et que, par conséquent, je n'ai pas pu le tromper. Aussi je viens vous demander conseil pour savoir comment je dois m'y prendre pour attaquer, car je suis décidé à donner une forte leçon. Je vais faire envoyer un avertissement pour mercredi. » - « De mon avis, il y a ici diffamation publique qui n'est pas de la compétence du juge de paix, mais du Tribunal. » - « N'importe, répondis-je, je veux poursuivre jusqu'au bout, aussi je mangerai cinq cents francs. »

Alors M. le Curé, voyant que la résolution que j'avais prise était irrébranlable, me conseilla de bien prendre mes renseignements avant d'attaquer et de bien m'informer des personnes présentes pouvant me servir

3.

de témoins. « D'ailleurs », ajoute-t-il, je vous en gage à prendre pour avoué M^e L. C'est un homme sérieux et un excellent chrétien qui vous renseignera encore mieux sur toutes choses. »

Le vendredi, j'eus d'autres détails sur mon affaire. J'appris, en outre, que M^e X. racontait le fait diffamatoire à qui voulait l'entendre et comme c'était « jour de four », la diffamation se répandit comme une traînée de poudre dans le pays. Et ce qui était encore plus terrible pour moi, c'est que tout le monde ou à peu près y ajoutait foi : le fait était si bien arrangé et il était raconté avec tant de détails qu'il paraissait tout-à-fait vraisemblable.

→ J'étais ennuisé, désorienté : « Demain samedi, dis-je à M. le curé, je pars pour Ibzès. Je vais observer le Guissier, il n'y a pas de temps à perdre. — « Non, ne faites pas cela, répondit tranquillement le pasteur, vous savez que M^e X. allait un petit garçon, si votre Guissier tombe là comme une bombe, cela pourra peut-être avoir quelque désagrément pour la mère ou l'enfant, ce qui serait toujours regrettable. Je vous conseille donc de prévenir par lettre de ce que vous voulez faire, cela surprendra moins, et puis on pourra venir s'expliquer, car il vaudrait encore mieux que l'affaire s'arrangeât sans frais en dehors des tribunaux. »

Après quelques hésitations, je finis par comprendre que le conseil était bon, et après avoir

fait ma lettre dans laquelle je prévenais M^e X.
que j'allais lui envoyer l'missier à la fin de la
semaine et que je lui demanderais dix mille francs
de dommages, je la remis à ma femme qui la des-
cendit à la gare le samedi, au train de onze heures.

Le dimanche matin, au nez de ma lettre, au lieu
de venir s'expliquer, M^e X., sa femme et sa fille ai-
mée vinrent m'insulter et menacer ma femme
jusque dans ma maison. Et le curé lui-même ne
fut pas épargné : on l'accusait à tort et en termes
grossiers de m'envenimer, comme si la mission
du prêtre n'était pas une mission d'union et de
paix. Mais ce qui est plus grave, c'est que, pendant
que M^e X. remontait la carrière basse en criant à
mon adversaire quelques injures qui il est difficile de
répéter, M^e X., traversait la place, au moment
même où notre curé ouvrait la porte de l'église
pour sortir, et lui criait deux ou trois mots
trop grossiers et trop vils pour les répéter
ici - « J'espère bien, écrivait le lendemain, à
M^e X., notre pasteur, que votre femme qui
avait probablement perdu la tête à ce moment-
là, me fera des excuses, sinon l'affaire ira plus
loin, parce que le fait est public, il y a des per-
sonnes qui ont vu et entendu et qui témoigne-
ront. »

A suivre

A mes concitoyens (suite)

7 janvier 1912

Bien que la visite de l'huissier eût été annoncée pour la fin de la semaine, M. le curé me conseilla d'attendre encore, de ne pas me presser, afin de donner à M^e X. le temps de réfléchir et de prendre conseil. Ce retard produisait mauvaise impression : « S'il n'était pas coupable, disait-on, en parlant de moi, il aurait exécuté sa menace ; du moment qu'il ne bouge pas, c'est qu'il n'a plus rien à dire. Il a voulu effrayer, il n'ira pas plus loin... »

Enfin, comme les excuses n'arrivaient pas et que la diffamation gagnait les paroisses voisines, je résolus d'en finir. Il fut décidé que l'avoué enverrait l'huissier le lendemain de la Toussaint, mais ensuite il écrivit le 3 et le 7 novembre pour demander des renseignements que je croyais avoir déjà été donnés de vive voix. Aussi ce retard m'étonnait et il m'ennuyait si fort que j'en vins à soupçonner M. le curé - je lui en fais ici mes excuses - de s'entendre avec l'avoué pour étouffer mon affaire.

Ce ne fut, en réalité, que le vendredi, 10 novembre, que M^e X. fut touché par l'assignation. On ne peut donc pas me reprocher de n'avoir pas donné à mon diffamateur le temps de réfléchir. Et cela, grâce aux conseils pleins de sagesse qui m'ont

été donnés, alors que d'autres personnes qui me touchent de près blâmaient cette lenteur, en disant : « Des affaires aussi graves doivent se liquider sur le champ... »

M^e X. était cité à comparaître devant le Tribunal, le jeudi 30 novembre, à l'effet de s'entendre condamner, pour diffamation 1^o à une amende de 25 à 2.000 fr., 2^o à deux mille francs de dommages, 3^o à l'insertion du jugement dans deux journaux de la région, 4^o à tous les dépens.

Court était prêt, il ne restait plus qu'à assigner quelques témoins, ce que l'huissier devait faire le samedi soir, 28 novembre. Mais le matin même de ce jour, deux d'entre eux venaient de se réuser - ce dont je me souviendrais à l'occasion - lorsque mon oncle Castelin, déjà venu la veille, vint me chercher, me disant que X. étoit chez lui, voulant me faire des excuses.

Je le trouvai, en effet assis au coin du feu. Il me dit qu'il regrettait ce qui s'étoit passé, qu'il n'avait rien inventé, mais qu'il avait eu tort, cependant, de négliger ce que C. lui avoit raconté. - « Un homme qui s'excuse doit être pardonné »; me dit mon oncle. Et c'est ce que je fis, mais j'eus tort d'accepter de payer les frais de citation. J'en fus fâché deux heures après et une lettre que je reçus, le lendemain, de mon avocat, me donna encore plus de regret, car ni mes intérêts ni surtout mon honneur n'avoient été sauvegardés. Voici cette lettre :

« Au cas où, comme il m'a été dit, vous arrangez votre affaire avec X., il me seroit dû la somme de ...

pour étude de l'affaire et examen du dossier. Ne l'oubliez pas dans votre règlement. Bien que la diffamation soit nettement caractérisée, je suis trop l'ami de la conciliation pour vous déconseiller un arrangement, pourvu qu'il sauvegarde votre honneur et mette à l'abri vos intérêts. »

Donc j'ai été circonvenu et c'est ma faute, mais parce que j'ai payé les frais et que je me suis contenté d'excuses faites sous le manteau d'une cheminée, je ne veux pas, cependant, que l'on continue à me croire coupable. — Voici d'abord une lettre bien propre à me justifier aux yeux de tout homme de bonne foi. Elle est du 2 octobre 1911.

« Monsieur Obière. — Je suis réellement surpris des bruits malveillants répandus sur votre compte dont l'écho est arrivé jusqu'à mes oreilles et j'en suis d'autant plus peiné qu'au cours des nombreuses affaires qui se sont traitées par mon intermédiaire, j'ai toujours rencontré chez vous une droiture et une probité auxquelles je rends hommage. Ces bruits n'ont pu prendre naissance que dans la bouche d'un jaloux ou d'un calomniateur inconscient et ne méritent votre dédain. Votre conscience peut être tranquille, puisque, nulles que personnes vous savez que le bille a été ^{signé} en ma seule présence, que c'est moi seul qui vous ai remis les fonds, et que vous n'avez jamais vu venir votre préteur : Comment le tromper par de pareilles manœuvres, si vous ne vous êtes jamais trouvés en présence ?... Cette accusation ne reposait sur rien et ne peut être que de pure invention.

- 8 -

« Je comprends néanmoins votre colère et votre désir de vous justifier, mais soyez persuadé que pour tout homme sérieux votre justification ressort de l'impossibilité où vous vous trouvez de commettre l'acte dont on vous accuse, puisque vous n'êtes jamais allé chez votre prêteur. » — Pugnière —

En outre, on m'a assuré que M. Alberic s'était indigné en apprenant la nouvelle et qu'il était prêt à témoigner contre. J'aurais bien voulu le faire de m'envoyer un mot à ce sujet, mais il ne sait ni lire ni écrire. Je me contente donc d'affirmer 1^o que je ne suis jamais allé à St André, 2^o que je n'ai jamais parlé à M. Alberic, 3^o que je ne l'ai jamais vu.

J'offre cinq cent francs à qui pourra prouver le contraire. - A l'inventeur de la fausse nouvelle le soin de dérocher la timbale !....

C'est dans cette attente que je certifie que tout est exact dans cette relation. Ceux qui voudraient y contredire sont priés de m'adresser leurs observations et je m'engage à les leur faire imprimer sans aucun frais pour eux.

En foi de quoi je signe : F. Férein

Nota.. - On m'a encore accusé d'avoir voulu faire prendre mille kilos de pain à mon ancien boulanger. Je tiens trop à mon honneur et à celui de mes enfants pour ne pas relever cette seconde calomnie.

Je le ferai bientôt dans un autre imprimé.

F. A.